

## COMPTE RENDU

### Atelier projet Eau et Assainissement

N°003 du 22 Septembre 2020

Le Mardi 22 Septembre 2020, se sont réunis les villageois pour une réunion de l'Atelier-Projet Eau et Assainissement, présentée par Stéphane GINEVRA et Guy VERNET, respectivement Maire et conseiller municipal de Chirols.

Capucine MALBRAIN, 2ème conseillère en charge du pilotage de l'Atelier est excusée pour cette réunion.

La séance débute à 18h15.

Le but de cette réunion est d'essayer de préciser les questions que l'on peut se poser sur les différents choix possibles de la commune d'ici à l'application de la loi NOTRe qui prévoit qu'en 2026 la compétence Eau et assainissement sera transférée à la communauté de communes

Stéphane commence par une lecture rapide du compte-rendu de la réunion du 1er Septembre :

En cas d'adhésion au SEBA, l'essentiel des questions porte sur les garanties que peut apporter le SEBA sur :

- le fait que Chirols sera toujours alimentée par ses sources et non par l'eau du barrage de Pont de Veyrières, sauf en cas de nécessité ( c'est le cas actuellement )
- la qualité de l'eau, les traitements actuels seront-ils modifiés ? (question importante pour tous les habitants et particulièrement pour la brasserie.)
- le fait que le SEBA restera en régie et ne donnera pas en fermage la gestion de la distribution de l'eau à une société privée. Les communes pourront-elles sortir du SEBA si un tel choix était envisagé ?

En cas de transfert à la communauté de communes en 2026 (ou avant), la communauté de communes peut-elle re-déléguer la gestion de l'eau à chacune des communes ?

Stéphane insiste sur le fait que la commune n'aura pas les moyens financiers, compte-tenu de la diminution drastique des subventions accordées par l'état et l'agence de l'eau, pour le renouvellement des réseaux dont plus de 8 km, en PVC datant d'avant 1970 sont à remplacer. Le bureau d'études KPMG, chargé par la communauté de communes d'évaluer les budgets Eau et assainissement de chacune des communes devant éventuellement transférer leur compétence à la Comcom en 2026, a estimé que le coût de l'eau potable à Chirols devrait être fixé à 4,88€ le m<sup>3</sup> si l'on voulait équilibrer ce budget.

D'après ce bureau d'études, il faut envisager 100 000€ de travaux par an uniquement pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et ce sur une durée d'au moins 20 ans, alors que les recettes de la commune n'arrivent pas à 40 000 € par an.

Le coût de la mise en place d'une station d'épuration nécessaire pour remplacer le système (obsolète) de collecte des épandages des fosses septiques de la vingtaine d'habitations du bourg actuellement raccordées

est estimée impacterait le prix de l'eau de plus de 4€ par m<sup>3</sup> . Conclusions provisoires du bureau d'études NALDEO chargé de réaliser le schéma général d'assainissement de la commune (en cours de finalisation).

Une autre solution émerge : constitution d'un nouveau syndicat par les 11 communes de la Comcom non adhérentes au SEBA. La mise en place d'une nouvelle régie au niveau intercommunal ou bien au niveau de ce nouveau syndicat est-elle vraiment envisageable financièrement ? Quand on connaît le coût de la la nouvelle régie créée par le SEBA pour reprendre la gestion des services après avoir remercié la Saur, on peut se poser la question.

*Remarque : Si la proposition de la constitution d'un nouveau syndicat paraît intéressante, une simple consultation (après la réunion) de la loi NOTRe remet en cause cette possibilité. Les syndicats qui ne sont pas à cheval sur plusieurs communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines seront également dissous en 2026.*

D'autres questions ont été abordées :

La sécurisation de la ressource en eau d'Aubignas et l'alimentation de Rabeyrie avec l'éventuelle exploitation (si c'est possible ?! ) de la source des Monges

...